



COMMUNE
DE

Saint-Christophe-du-Ligneron
85670

COMPTE RENDU DE SÉANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,
Lundi 3 Décembre 2018 à 21 h 00.

Étaient présents : Mmes et MM. Thierry RICHARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Michel QUAIREAU, Émilie BOCQUIER, Sylvia GUIHOT, Carine MIGNÉ, Nadia RABREAU, Jacques RIGALLEAU, Olivier ABILLARD, Florent JOURDAN, Auguste GUILLET, Patrick CHANSON, Henri de la ROCHE SAINT ANDRÉ, Malik RABIA et Michelle REGEASE.

Absents et excusés : Mmes Marie-Ange FOUQUET, Isabelle AVERTY, Mathilde BRIAND (pouvoir à Sylvia GUIHOT), Maryse COUGNAUD (pouvoir à Émilie BOCQUIER) et M. Sébastien SEGRET (pouvoir à J. RIGALLEAU).

Absent : M. Jean-Christophe RAGUET.

Secrétaire de séance : Mme Nadia RABREAU.

Le compte-rendu de la réunion du 12 Novembre 2018 est approuvé.

↳ **Ajout à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, le rajout des points suivants** :

- Restaurant scolaire - Cession du four
- Préfecture - Enquête publique pour le projet d'aménagement 2x2 voies de la RD948 de l'axe Challans/Aizenay (traversée de St Christophe)

↳ **CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ**

➤ **PLUi - Débat sur le PADD**

Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat de chaque conseil municipal, au plus tard 2 mois avant l'arrêt du PLUi.

A l'évocation du volet « logements sociaux », une personne est intervenue dans la salle, de façon impromptue et sans autorisation, jetant le discrédit sur les allocataires de ces logements. Monsieur le Maire lui demande de se taire ou de quitter la salle. L'ordre est rétabli et le débat peut reprendre.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir débattu **sur les orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du PLUi**, le Conseil Municipal **acte, à l'unanimité, que le débat a bien eu lieu.**

↳ URBANISME ET ENVIRONNEMENT

➤ Acquisition partie terrain par M. et Mme Jérémie EMERY - Modification

Vu la délibération n° 6-11-2017 en date du 4 Décembre 2017 acceptant la cession d'une bande de voirie communale, d'une superficie de 100 m² au lieu-dit La Forêt Quéry, au profit de M. et Mme Jérémie EMERY.

Suite à une rectification du tracé, pour des raisons de sécurité, lors du bornage effectué par le Cabinet BONNARD de Challans, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de modifier ladite délibération**, comme suit :

- Parcelle cadastrée section ZW n° 218 de 75 m² : cession à M. et Mme EMERY,
- Parcelle cadastrée section ZW n° 217 de 5 m² : acquisition par la Commune.

➤ Numérotation de rues - La Grande Brosse et La Brosse

En raison de plusieurs demandes de propriétaires et d'organismes divers, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de créer des numéros pour le Chemin de la Grande Brosse et La Brosse**, comme suit :

- n° 1 au n° 10, n° 12, n° 14, n° 16, n° 18 et n° 20 Route de la Grande Brosse
- n° 11, n° 13 et n° 15 Route de La Garnache

➤ EPF - Charte ÉcoQuartier

Une **convention de maîtrise foncière** a été signée le 2 Août 2018 avec l'EPF de la Vendée sur le secteur de La Brosse.

Après avoir été sollicité par l'EPF de la Vendée et la DDTM de La Roche sur Yon, et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **décide de s'inscrire dans cette démarche de labellisation EcoQuartier pour le futur quartier de La Brosse**.

Résultat du vote à main levée : 18 votants, 16 pour et 2 abstentions.

➤ ZAC Multisites secteur Centre 2^{ème} phase Ilot B - Maîtrise d'ouvrage Vendée Habitat

Dans le cadre de la ZAC Multisites secteur Centre 2^{ème} phase, le Conseil Municipal **décide de confier la maîtrise d'ouvrage à VENDÉE HABITAT** de La Roche sur Yon, pour la construction de logements sociaux, commerces et professions de santé, sur l'Ilot B et **donne un accord de principe à l'octroi de la garantie d'emprunt**.

Résultat du vote à main levée : 18 votants, 16 pour et 2 contre.

↳ BÂTIMENTS COMMUNAUX

➤ Restaurant Scolaire - Cession du four

Après concertation, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de céder l'ancien four du restaurant scolaire à la Société MENUET** de Challans, au prix de 1 500,00 € TTC.

➤ Maison des Communes - Convention relative à la mise à disposition d'un chargé d'inspection en santé et sécurité du travail

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de signer une convention de mise à disposition d'un Chargé d'Inspection en Santé et Sécurité au Travail (CISST) avec le Centre de Gestion** de La Roche sur Yon, afin de répondre complètement à nos obligations réglementaires permettant de couvrir l'ensemble des prérogatives de cette fonction. Cette mise à disposition s'inscrit dans les missions générales de conseil et d'assistance du Centre de Gestion, qui sont prises en charge au titre de la cotisation additionnelle.

Toutefois, la mission complémentaire de contrôle des lieux de travail fera l'objet d'une facturation au prix de 380 € la journée, à la demande de l'autorité territoriale.

↳ ÉCONOMIE ET FINANCES

➤ Décisions modificatives

Monsieur Michel QUAIREAU prend la parole et informe l'Assemblée qu'il n'y a pas de décisions modificatives à réaliser.

↳ VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

➤ Les Francas - Arrêt de la convention

Après avoir entendu l'exposé de Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe à la Vie Scolaire, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de mettre fin à la convention avec l'Association Les Francas.**

➤ Les Loustics - Convention CAF pour l'aide aux transports

Après avoir entendu l'exposé de Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe à la Vie Scolaire, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de ne pas renouveler la convention avec la CAF de la Vendée, pour l'année 2019, concernant l'aide aux transports pour les enfants fréquentant Les Loustics, en raison du déménagement des structures scolaires.**

➤ Les Loustics – Règlement et Grille tarifaire 2019

Après proposition de Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe à la Vie Scolaire, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, le nouveau règlement intérieur et la nouvelle grille tarifaire des Loustics pour l'année 2019.**

➤ Comité de Cantine - Participation aux frais d'accompagnement Année Scolaire 2018/2019

Madame Émilie BOCQUIER prend la parole et nous informe que le Comité de Cantine n'a pas adressé sa demande de participation pour l'année scolaire 2018/2019.

Le Conseil Municipal décide de reporter ce dossier à la prochaine réunion.

➤ Pôle scolaire et périscolaire - Charte de mutualisation

Après proposition de Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe à la Vie Scolaire, le Conseil Municipal **approuve la charte de mutualisation**, relative au fonctionnement et à l'utilisation du pôle scolaire et périscolaire.

Résultat du vote à main levée : 18 votants, 16 pour et 2 abstentions.

➤ Conseil d'école du 15 Novembre 2018

Madame Émilie BOCQUIER prend la parole et donne lecture de certains points :

- Bilan de la rentrée : 99 élèves inscrits le jour de la rentrée. Le retour à la semaine de 4 jours ne pose aucunes difficultés
- Modification du règlement : nouveaux horaires de classe
- Pôle scolaire : ouverture repoussée, et bien comprise, pour une rentrée en toute sécurité
- Nouveau projet d'école validé par la DASEN

↳ DIVERS

➤ Analyse et prospective financière : avis de la CADA

Monsieur le Maire prend la parole et nous informe être rassuré et soulagé, comme il l'avait exprimé lors du Conseil Municipal du 8 Octobre 2018, par l'avis positif de la CADA. En effet, la communication de l'« Analyse financière et fiscale prospective financière simplifiée, période 2018 à 2022 » est déclarée possible.

Monsieur le Maire rappelle avoir communiqué par mail ce document à tous les élus le 27 Novembre 2018 avec le commentaire suivant :

« **De :** Thierry RICARDEAU Gmail [<mailto:richardeau.th@gmail.com>]

Envoyé : mardi 27 Novembre 2018 13:00

À : 'ABILLARD, Olivier, Olivier'; 'AVERTY, Isabelle, Isabelle'; 'BIRON, Jean-Claude, Jean-Claude'; 'BOCQUIER, Emilie, Emilie'; 'BRIAND, Mathilde'; 'CHANSON, Patrick, Patrick'; 'COUGNAUD, Maryse'; 'FOUQUET, Marie-Ange, Marie-Ange'; 'GUIHOT, Sylvia'; 'GUILLET, Auguste, Auguste'; 'Irsafamily'; 'JOURDAN, FLORENT, FLORENT'; 'MIGNÉ, Carine, Carine'; 'QUAIREAU, Michel, Michel'; 'RABIA, Malik'; 'RABREAU, Nadia'; 'RAGUET, Jean-Christophe, Jean-Christophe'; 'RIGALLEAU, Jacques, Jacques'; 'SEGRET, Sébastien, Sébastien'; 'regease, michelle, michelle'

Cc : 'Carole BENETEAU'

Objet : St Christophe du Ligneron / Analyse et prospective / Communication

Bonjour à toutes et à tous,

Comme je l'avais indiqué lors du CM du 8 Octobre 2018 (compte rendu ci-joint), j'espérais obtenir un avis favorable de la CADA, que j'avais sollicitée dès le 25 Septembre 2018, à communiquer le document, « Analyse financière et fiscale prospective financière simplifiée, période 2018 à 2022 ».

La semaine dernière, j'ai reçu un avis positif et j'ai le plaisir de pouvoir vous le transmettre (ci-joint) dans son intégralité.

Je vous invite à le parcourir et à nous solliciter, Michel QUAIREAU et/ou moi-même, pour toutes précisions utiles dans l'analyse comme dans la prospective. Comme nous vous l'avons rappelé, lors du dernier CM du 12 Novembre, il constitue une base solide et éclairante mais évidemment susceptible d'évoluer à tout moment. Pour exemple, l'emprunt d'1 M€ que vous m'avez autorisé à négocier, souscrire dans l'attente de la perception totale des subventions et du remboursement du FCTVA, n'est pas intégré. Mais il ne changera pas l'état de l'endettement à fin 2020 puisque cet emprunt sera remboursé sous 2 ans maxi.

En 2021, l'encours de la dette globale est évalué à 1,5 M€. Pour rappel, il était de 3,2 M€ en 2008 et de 2,9 M€ en 2014.

A l'examen d'un autre indicateur, la **CAF Brute**, essentiel pour apprécier la capacité de la commune à financer des investissements et à gérer en sécurité, nous relevons qu'elle **s'élevait à 167 k€ en 2008, 581 k€ en 2014 et est projetée à 633 k€ en 2021**. Pour l'avenir, nous avons misé sur une stabilité des recettes en provenance de l'Etat (forcément aléatoire ; pour exemple, nous ne savions pas en 2014 que nous allions participer à l'effort national de la réduction du déficit public durant 3 années), une fiscalité locale contenue (fidèle à notre ligne de conduite, nous n'utiliserons pas le levier fiscal pour accélérer nos investissements), un ralentissement de nos investissements et des efforts maintenus sur nos dépenses de fonctionnement.

Cette prospective quinquennale (2018-2022) trouvait pleinement son sens sur cette période, après d'autres études préalables au fil de l'eau, dans la mesure où nous n'avions qu'à partir de 2018 une parfaite connaissance de nos financements de nos grands projets structurants. Pour exemple et rappel, nous avons signé l'engagement à recevoir la dernière importante subvention (395 000 €) en provenance du Conseil Départemental, dans le cadre des politiques contractuelles, le 21 Décembre 2017 !

Comme l'indique la conclusion de cette étude, nous pouvons envisager l'avenir sereinement car elle confirme la capacité de la commune à pouvoir réinvestir, après une période plus tendue liée à nos importants investissements concentrés sur la période 2016 à 2020, à partir de 2021. A l'approche de la fin de notre mandat, il est important et nécessaire que les citoyens sachent, tout comme les futurs candidats et élus.

Bonne lecture et à votre écoute !

Thierry RICHARDEAU

Maire de St Christophe du Ligneron »

Monsieur le Maire sollicite les élus de l'opposition pour recueillir leurs avis, engager un débat. Monsieur Henri DE LA ROCHE SAINT ANDRÉ observe le silence et Monsieur Malik RABIA déclare n'avoir rien à dire.

Monsieur le Maire regrette leur attitude non constructive ne favorisant pas le débat démocratique.

Par conséquent, Monsieur Michel QUAIREAU, Adjoint aux Finances, est malheureusement contraint au silence face à l'absence de réactions, de questions.

Comme indiqué dans le mail ci-dessus, cette information sera portée à la connaissance des citoyens, ce document étant à la disposition du public en mairie

➤ **Recensement de la Population**

Le Recensement de la Population se déroulera du 17 Janvier au 16 Février 2019.

Vu la délibération n° 22-8-2018 en date du 10 Septembre 2018, décidant de désigner un coordonnateur et un coordonnateur adjoint d'enquête chargés de la préparation et de la réalisation du recensement de la population.

Afin de réaliser les opérations de recensement sur le terrain auprès des habitants de notre commune, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, la création de 5 emplois d'agents recenseurs non titulaires, à temps non complet, sur une base de rémunération selon le SMIC en vigueur**, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. Ces agents seront nommés par arrêté du Maire.

➤ **CCAS - Colis de Noël**

Madame Nadia RABREAU prend la parole et nous fait part du nombre de colis : 96 personnes âgées de plus de 80 ans. Les colis seront préparés par la Maison des délices « Le PetitL'enfant » de Maché, ce type de prestation ne pouvant malheureusement pas être réalisé sur la commune. La distribution est prévue du 17 au 22 Décembre 2018.

➤ **Événements municipaux :**

- Conseil Municipal des Jeunes - rencontre intergénérationnelle du 14 Novembre dernier : Madame Émilie BOCQUIER fait part à l'assemblée qu'il y a eu moins de participants qu'au mois de septembre et que le groupe a eu plus de mal à s'associer. La commission vie municipale est invitée à revoir l'organisation et peut être la fréquence de cette rencontre pour la renouveler.

- Spectacle de magie du 25 Novembre 2018 : une très belle assistance puisqu'environ 120 personnes ont participé à ce spectacle très apprécié par les enfants et aussi les parents. Petit goûter convivial pour clôturer la soirée.

➤ **Préfecture - Enquête publique pour le projet d'aménagement à 2x2 voies de la RD948 de l'axe Challans/Aizenay (traversée de St Christophe du Ligneron)**

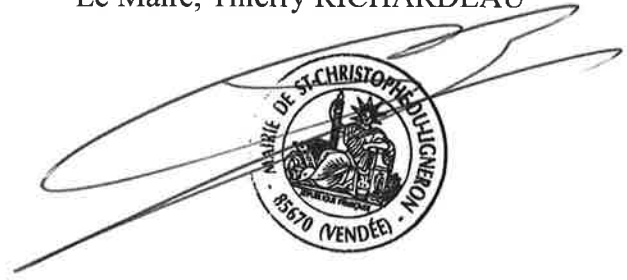
Enquête publique pour le projet d'aménagement à 2x2 voies de la Route Départementale 948 de l'axe Challans/Aizenay (traversée de St Christophe du Ligneron) prévue du Lundi 14 Janvier au Mardi 12 Février 2019. Des permanences seront prévues en Mairie.

➤ **Courrier de l'UNC**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé par Monsieur Germain LEGRAND, Président de l'UNC locale, à son intention, le remerciant chaleureusement ainsi que ses services et notamment le Conseil Municipal des Jeunes pour leur aide et implication lors de la très belle cérémonie cantonale du 11 Novembre s'étant déroulée sur notre commune.

Séance levée à 22 h 53.

Pour extrait, Affiché le 11 Décembre 2018
Le Maire, Thierry RICARDEAU



Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 14 Janvier 2019.